



Envoyé en préfecture le 03/03/2026  
Reçu en préfecture le 03/03/2026  
Publié le  
ID : 074-217400852-20260226-DEL2026038-DE

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 2  
Absents excusés : 3  
Absents : 3  
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : SYANE – ALTITUDE INFRA HAUTE-SAVOIE – CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE  
DEL2026-038**

**Rapporteur : Michel BOUVARD**

Dans le cadre du déploiement de la fibre sur la commune par le SYANE, une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique est nécessaire pour permettre à ALTITUDE INFRA de réaliser les raccordements de la fibre aux immeubles de la commune.

La commune des Contamines-Montjoie est propriétaire de différents bâtiments, dont la Mairie et le Presbytère qui aujourd'hui ne sont pas raccordés au réseau public de fibre.

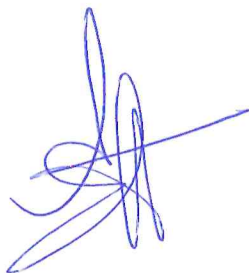
Aussi il conviendra de conventionner avec l'entreprise pour leur autoriser à mener les études et les travaux nécessaires pour le raccordement de ces deux bâtiments.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

|                  |                 |                     |
|------------------|-----------------|---------------------|
| <b>Pour : 11</b> | <b>Contre :</b> | <b>Abstention :</b> |
|------------------|-----------------|---------------------|

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tous documents en lien avec ces dernières.

En Mairie, le 26 février 2026  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire,  
François BARBIER

